

209C1085  
FR0000130395-FS0472

4 août 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**REMY COINTREAU**

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 août 2009, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2009, le seuil de 15% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 7 023 713 actions REMY COINTREAU représentant 9 760 845 droits de vote, soit 14,83% du capital et 12,70% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession de 99 907 actions REMY COINTREAU.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 47 370 044 actions représentant 76 844 355 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.